

# ARRETE TEMPORAIRE



70/2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : Réfection pilier – 21 Quai J Jaurès – Ets Eveillé Maçonnerie –  
Réglementation de circulation et stationnement**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de la société EVEILLE MACONNERIE en date du 8 mars 2025 – représentée par Monsieur Eveillé Maxime,  
Vu l'avis favorable de la Division Routes Sud en date du 10 mars 2025  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation au **21 Quai Jean Jaurès**, afin de permettre la réfection d'un pilier de portail.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre la réfection d'un pilier de portail se trouvant au **21 quai Jean Jaurès**. Vu que l'empiètement sur la chaussée est supérieur à 1 mètre, la circulation se fera par alternat de feux tricolores (voir annexe). Le stationnement aux abords du chantier y sera interdit pour la durée suivante :

- **Du 17 mars 2025 au 22 mars 2025**

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur.  
Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3 :** Dans la mesure où l'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

**ARTICLE 4 :** Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- SDIS 41
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Service communication de la Mairie de SAINT AIGNAN
- SMIEEOM
- Les services du département du Loir-et-Cher
- L'entreprise Eveillé Maçonnerie.

Fait à Saint-Aignan, le 8 mars 2025

Le Maire



Eric CARNAT